PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS DCPPAT/BICUPE/SIC

Communes de ETAING DURY RECOURT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DE LA SENSEE PAR LA SOCIETE EOLIS LES MURIERS SAS

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 19 mars 2021, une enquête publique est ouverte pendant 30 jours à partir du 19 avril 2021, sur la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien de la Sensée sur le territoire des communes de Dury, Etaing et Recourt présentée par la société EOLIS LES MURIERS SAS.

Mme Bérengère LEMEUNIER, Cheffe de projets éoliens est chargée du suivi du dossier - Tél: 04.99.52.64.70 ou par mail: lasensee.egn@engie.com.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en mairie de Dury – 2, rue de la Mairie, le lundi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00, le jeudi de 14 h 30 à 19 h 00, et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00, et en mairies de Etaing et Recourt, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – EOLIS LES MURIERS SAS - PE DE LA SENSEE- ETAING DURY RECOURT.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : Arleux, Baralle, Bellonne, Biache-Saint-Vaast, Boiry-Notre-Dame, Brebières, Buissy, Cagnicourt, Ecourt-Saint-Quentin, Estrées, Eterpigny, Gouy-sous-Bellonne, Hamblain-les-Prés, Hamel, Haucourt, Hendecourt-lès-Cagnicourt, Lécluse, Monchy-le-Preux, Noyelles-sous-Bellonne, Oisy-le-Verger, Palluel, Pelves, Rémy, Rumaucourt, Sauchy-Cauchy, Saudemont, Sailly-en-Ostrevent, Tortequesne, Villers-les-Cagnicourt, Vis-en-Artois, Vitry-en-Artois.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de Dury du lundi 19 avril 2021 au mardi 18 mai 2021 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de Dury ou les formuler à M. Maurice NAYE, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 19 avril 2021 de 9 h à 12 h
- le samedi 24 avril 2021 de 9 h à 12 h
- le jeudi 29 avril 2021 de 14 h 30 à 19 h
- le lundi 3 mai 2021 de 14 h 30 à 19 h
- le mardi 18 mai 2021 de 14 h 30 à 19 h

Il est recommandé à tout un chacun de veiller au strict respect des gestes barrières au cours de cette enquête. Il est en particulier conseillé de porter un masque et de se munir d'un stylo.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 19 avril 2021 au 18 mai 2021, à l'adresse suivante : http://www.pas-de-calais.gouv.fr – publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – EOLIS LES MURIERS SAS - PE DE LA SENSEE-ETAING DURY RECOURT - Réagir à l'article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de Dury, ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - publications - consultation du public - enquête publique - éoliennes - EOLIS LES MURIERS SAS - PE DE LA SENSEE- ETAING DURY RECOURT, les informations relatives à ce projet.